

Cyclotourisme :

Dix-sept territoires régionaux éligibles au référencement Cycling Hub d'Occitanie

À l'issue d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I.) lancé par le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie (CRTL) et ses partenaires départementaux fin 2024, dix-sept territoires régionaux ont été retenus pour bénéficier d'un accompagnement et d'une communication spécifiques en vue de devenir de véritables références en termes d'accueil des cyclotouristes.

Parmi tous les territoires régionaux ayant répondu à l'A.M.I. lancée par le CRTL en vue de la mise en place d'un **réseau d'excellence cyclotouristique**, le « [Cycling Hub d'Occitanie](#) », dix-sept ont été retenus en raison de la qualité de leur candidature. Ils devaient pour cela répondre à 25 critères d'éligibilité portant notamment sur leur accessibilité, les infrastructures cyclables, les équipements et services dédiés existant ou encore sur leur lien avec les pratiques du vélo au quotidien. Tous les territoires retenus¹ ont bénéficié d'un **audit synthétisant leurs forces et leurs faiblesses** ainsi que de **pistes d'amélioration** afin de s'inscrire pleinement dans une **démarche de progrès**. Ils devront, d'ici fin 2025, mettre en place des actions correctives en vue de leur maintien dans le dispositif de référencement.

En intégrant le réseau des **Cycling Hubs d'Occitanie**, ces 17 territoires bénéficient d'un accompagnement spécifique et d'actions de communication dédiées² en fonction des objectifs et des marchés cibles du territoire concerné. D'ores et déjà, la construction d'une rubrique dédiée sur le site voyage-occitanie.com est lancée. Elle référencera, dès septembre, des offres illustrant les pratiques vélo de chacun de ces territoires.

« Ces Cycling Hubs sont de véritables vitrines du vélo en Occitanie. Ils résultent d'une dynamique et d'un engagement collectif fort qui s'inscrit dans la droite ligne de la stratégie régionale déployée par le CRTL, qui fait du vélo un levier majeur de la transition touristique, au croisement des enjeux d'attractivité, d'itinérance, de mobilité douce et de développement durable » se réjouit **Vincent Garel**, Président du CRTL qui souhaite, à travers ce dispositif « *construire, aux côtés des territoires, une offre lisible et qualifiée capable de répondre à la fois aux attentes des clientèles sportives, de loisirs, et des voyageurs en quête de nature et d'expériences tout en contribuant à positionner l'Occitanie comme une destination vélo incontournable* ».

22 millions de Français déclarent faire du vélo durant leurs vacances, **faisant du cyclotourisme la première pratique d'itinérance touristique dans l'hexagone**, devant la randonnée pédestre. Le tourisme à vélo génère annuellement **4,6 milliards d'euros de retombées économiques directes** (en hausse de 46% sur 10 ans). **Un touriste à vélo dépense 68 €/jour** (vs une moyenne de 55 €). Ce montant atteint 104 €/jour pour les pratiquants cycloportifs. **La France est actuellement la 2^{ème} destination mondiale pour le tourisme à vélo**, juste après l'Allemagne, avec l'ambition de monter sur la plus haute marche du podium à l'horizon 2030.

Le 24 juin 2025

Contacts Presse : Comité Régional du Tourisme et des Loisirs [Espace Presse](#)

[Sophie PELLEGRIN-PONSOLE](#) ou [Patrick FONTANEL](#) – 07 49 54 86 64

¹ Foix (Ariège) ; Gruissan / Corbières - Minervois / Pyrénées Audoises (Aude) ; Millau - Roquefort - Sylvanès (Aveyron) ; Grand Avignon / Beaucaire Terre d'Argence (Gard) ; Toulouse ; Montagnes du Caroux / Agde - Pézenas / Archipel de Thau (Hérault) ; Grand Cahors (Lot) ; Pays de Lourdes Vallée des Gaves / Pic du Midi - Tourmalet (Hautes-Pyrénées) ; Perpignan Méditerranée / Pays Pyrénées - Méditerranée (Pyrénées-Orientales) ; Communauté de Communes des 2 rives - Auvillar (Tarn-et-Garonne)

² Campagnes digitales, création de contenus, valorisation des offres lors de salons dédiés